

Compte rendu de la 17^{ème} séance du 27 septembre 2023

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris s'est réuni le 27 septembre 2023. La séance est ouverte à 8 heures 35. Cette séance se tient en présentiel et en visioconférence.

Le Président d'IP Paris par intérim, Thierry Coulhon, nommé en tant que représentant du ministère des Armées en remplacement de Christophe Mauriet, accueille les membres du CA et les remercie de leur participation. L'intégralité du dossier a été déposée sur la plateforme du Conseil d'administration.

Le Président indique que :

- Emmanuel Chiva est représenté par son suppléant Thierry Carlier
- Claire Giry est représentée par son suppléant Cyril Moulin
- Grégoire de Lasteyrie est représenté par sa suppléante Catherine Vittecoq

Outre le Président du Conseil d'administration par intérim, les membres du Conseil ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :

Monsieur **Thierry CARLIER**, IGCEA, Directeur Général Adjoint de la DGA

Monsieur **Luc ROUSSEAU**, Vice-Président du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

Madame **Sylvie LAGARDE**, Déléguée à l'encadrement supérieur de l'Insee

Monsieur **Cyril MOULIN**, Adjoint à la Directrice Générale de la recherche et de l'innovation, chargée de la stratégie, de la recherche et de l'Innovation

Monsieur **Arnaud WIEBER**, Chef du bureau 3BEP11 à la direction du budget

Madame **Catherine VITTECOQ**, Adjointe au Maire de Palaiseau,

Monsieur **Olivier HUART**, Président Directeur Général, TDF - Président du Conseil d'administration, IMT

Madame **Barbara DALIBARD**, Présidente du conseil de surveillance, Michelin

Madame **Florence LUSTMAN**, Présidente, FFA

Monsieur **Andreas MORTENSEN**, Professeur, EPFL

Monsieur **Benjamin WERNER**, Ecole polytechnique, Représentant suppléant des professeurs et assimilés

Monsieur **Samuel TARDIEU**, Telecom Paris, Représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche

Monsieur **Christophe BLONDEL**, CNRS, Représentant des personnels de recherche affectés dans les laboratoires de l'Institut Polytechnique de Paris ou des écoles-membres

Madame **Aldjia MAZARI**, Ecole polytechnique, Représentante des autres personnels

Monsieur **Philippe FESSIER**, ENSTA Paris, Représentant des autres personnels

Madame **Mariam BARRY**, Institut Polytechnique de Paris, Représentante des étudiants en formation doctorale

Le Président par intérim donne la parole à Monsieur Didier Janci pour faire le point sur les votants et les pouvoirs. Celui-ci précise que Monsieur Thierry Coulhon votera en tant que représentant du Ministère des Armées et non en tant que Président du conseil d'administration. Par ailleurs, M. Frédéric Gagey, représentant du GENES, a annoncé sa démission. Le nombre de membres en exercice est donc de 26.

- Anne-Sophie Barthez a donné son pouvoir à Cyril Moulin
- Thibault Humbert a donné son pouvoir à Catherine Vittecoq
- Patrick Pouyanné a donné son pouvoir à Olivier Huart
- Laurent Giovachini a donné son pouvoir à Florence Lustman
- Astrid Lambrecht a donné son pouvoir à Barbara Dalibard
- Diaa Elyaacoubi a donné son pouvoir à Andreas Mortensen
- Philippe Ciblat a donné son pouvoir à Samuel Tardieu
- Ulysse Hennebelle a donné son pouvoir à Mariam Barry.

Monsieur Valentin Martin est excusé et n'a pas donné de pouvoir.

8 administrateurs sont réunis en présentiel et 9 à distance. 25 membres votants étant présents ou représentés, le quorum de 15 est atteint.

Les membres à voix consultative sont également présents à distance ou en présence.

Le Président annonce qu'il est très heureux de présider ce CA, qu'il a toutefois eu peu de temps pour préparer. Il laisse la parole aux représentants des tutelles qui indiqueront leur vision du schéma à mettre en œuvre.

Luc Rousseau indique que les deux ministères et le gouvernement se sont étroitement concertés au cours des derniers mois sur l'avenir d'IP Paris et de l'École polytechnique. La feuille de route est en partie celle définie dans le COP, mais dépasse ses objectifs. Depuis son lancement il y a 4 ans, IP Paris a beaucoup construit et mène plusieurs projets qui devraient aboutir à court terme. À moyen terme, IP Paris doit sortir de son statut d'EPE pour acquérir un statut pérenne. La feuille de route 2023-2024 mentionne la construction du centre de recherche commun et il est nécessaire d'intégrer les demandes de simplification, de consolidation et de renforcement afin de poursuivre la construction d'IP Paris. Ces objectifs se traduisent dans la vision stratégique. Le mandat est confié à Thierry Coulhon de mener les concertations pour dessiner les conditions dans lesquelles IP Paris continuera à se construire, voire à s'élargir. Cet objectif explique la dissociation entre un Président du Comex IP Paris opérationnel dédié à temps plein à IP Paris et une Directrice Générale pleinement exécutive de l'École polytechnique, l'IGA Laura Chaubard. Le gouvernement accorde toute sa confiance à Thierry Coulhon qui connaît bien le milieu de la recherche et de l'enseignement et qui a lancé PSL.

Thierry Carlier félicite Thierry Coulhon et l'accueille au sein du CA d'IP Paris. Il rappelle que l'objectif est de renforcer l'identité d'IP Paris, sa visibilité internationale et de le doter d'une gouvernance lui permettant d'atteindre ses nouvelles ambitions. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une personne qui soit dédiée à plein temps à IP Paris. Le schéma d'évolution et de transition d'IP Paris devra être affiné en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et la participation de toutes les écoles-membres, l'idée étant de renforcer le pilotage, de simplifier et fluidifier le fonctionnement d'IP Paris et notamment ses processus budgétaires et financiers.

Le Président salue l'extraordinaire potentiel académique d'IP Paris et de ses écoles et leur alignement avec les intérêts économiques et de souveraineté du pays. Sa mission est de continuer à faire de cet Institut un outil à fort impact international. Il salue les accomplissements réalisés sous la présidence d'Éric Labaye, à qui il souhaite rendre hommage ainsi qu'au CA. Il se déclare en accord avec la configuration proposée par les tutelles, qui lui paraît plus riche que la précédente et adaptée à la phase de renforcement à venir. Les objectifs fixés sont ambitieux ; il faut faire en sorte que la transition soit courte et que les mécanismes soient les mieux établis. Il assure qu'il n'arrive avec aucune idée préconçue ni l'impression de maîtriser la situation. Il s'appuiera sur le collectif des directeurs d'école. Pour atteindre la cible et pendant la période transitoire, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sera essentielle. Pendant cette période de préfiguration, les travaux importants se poursuivent.

Les intervenants félicitent Thierry Coulhon de sa nomination.

Samuel Tardieu confirme avoir pris connaissance de l'arrêté de nomination de Thierry Coulhon, mais s'étonne de n'avoir vu qu'un communiqué de presse concernant sa présidence. L'article 9 des statuts précise que le Président du CA IP Paris est le Président du CA de l'École polytechnique, rôle que tient par intérim Laura Chaubard. Cette incertitude peut fragiliser les décisions juridiques qui seront prises ce jour.

Le Président annonce qu'un arrêté ministériel est passé cette nuit le désignant Président par intérim du CA d'IP Paris.

Aldjia Mazari indique que les personnels ont été choqués de la manière dont les choses ont été annoncées. Les écoles d'IP Paris ont été « sorties » de Paris-Saclay au corps défendant d'une partie des personnels, notamment de l'École polytechnique. Les écoles se sont néanmoins

évertuées à faire fonctionner cet Institut, toujours dans une urgence qu'il ne faudra pas exacerber, au risque de perdre les personnels. Le temps de la concertation est nécessaire pour rassembler tous les personnels, objectif qui n'a pas encore été atteint. Le communiqué de presse parle de séparer la recherche de la formation : le gouvernement doit avoir le courage de dire qu'il veut fusionner les écoles. Il n'existe pas aujourd'hui d'établissement d'enseignement et de recherche qui sépare ces deux volets. Les personnels ont davantage l'impression d'un éclatement d'IP Paris que de son renforcement. La problématique de gouvernance générale nécessite de modifier les décrets, qui prévoient que la présidence d'IP Paris soit assurée par le ou la présidente de l'École polytechnique. La précipitation dans laquelle est sorti l'arrêté désignant Thierry Coulhon comme président par intérim n'est pas rassurante. Enfin, la « simplification » évoquée ne doit pas réduire les moyens humains d'IP Paris, déjà limités. Les personnels sont de bonne volonté et espèrent que la concertation aura toute sa place. Elle demande si le timing de changement des deux décrets est déjà connu.

Le Président estime que la bifurcation prise il y a quelques années sur l'existence de deux projets sur le plateau s'explique par les limites de la formule initiale. Les deux pôles sont aujourd'hui très prometteurs. Les tutelles n'ont pas la volonté de séparer la recherche et la formation - ce qui représenterait une perte pour un institut de cette qualité -, mais de pondérer différemment les compétences entre IP Paris et les écoles-membres. Les axes stratégiques recherche, international et relations entreprises devront probablement être remontés au niveau d'IP Paris, sans que les écoles perdent toutes leurs compétences en la matière. Les écoles garderont largement la main sur la formation. Il est convaincu que le principe de subsidiarité des écoles est plus efficace qu'une fusion. Les moyens d'IP Paris et des écoles auront vocation à évoluer sur la base d'une décision collective. Il confirme enfin qu'un certain délai est nécessaire pour produire des décrets, incluant le temps de la concertation.

Barbara Dalibard remercie Luc Rousseau d'avoir informé les administrateurs en amont de la nomination de Thierry Coulhon. Elle s'interroge sur le rôle qu'auraient pu jouer les administrateurs non-représentants de l'État sur l'évolution de la gouvernance du CA. L'organisation évoquée dans le communiqué de presse ne semble pas aller vers une simplification de la vie des écoles, ni d'IP Paris, ni des personnels. Le fait que la même personne dirigeait l'IP Paris et avait en même temps la maîtrise de moyens opérationnels était de nature à faciliter la mise en œuvre du projet de construction d'IP Paris.

Le Président assure que le rôle des administrateurs et des instances devra être écrit collectivement. Concernant la simplification, le modèle existant à l'international et qu'il convient de suivre est d'avoir des directeurs d'école et une structure faîtière avec un président exécutif.

Benjamin Werner souhaite bonne chance à Thierry Coulhon et indique que l'ISAB a évoqué la possibilité d'un concours d'entrée commun et d'une homogénéisation des recrutements des enseignants-chercheurs. La réalité d'IP Paris passera par une plus grande intégration entre les écoles et un travail collectif des personnels des différentes écoles. IP Paris doit disposer des moyens de construire sa politique scientifique, dont le recrutement d'enseignants-chercheurs est un élément essentiel, et d'avoir une organisation qui ne pousse pas les écoles à agir individuellement, mais à avancer ensemble. Le fait d'avoir plusieurs ministères de tutelle ajoute à la complexité.

Le Président confirme l'intérêt d'écouter les recommandations de l'ISAB. Le budget et les RH (y compris des ONR) sont le nerf de la guerre et doivent être abordés avec pragmatisme. Il importe de bâtir un système dans lequel chaque école se sente à l'aise et bénéficie de la construction commune.

Cyril Moulin souligne l'importance d'IP Paris dans le paysage de la recherche en Ile-de-France et au niveau national. Le ministère de la Recherche est conscient des défis qu'il doit relever.

Ses liens avec les ONR sont importants, de même qu'avec l'écosystème proche et francilien. Le temps qui sera consacré à la consultation est essentiel.

Monsieur Thierry Carlier se déconnecte.

1. Projet de procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2023 (délibération)

Délibération n°1

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2023, sous réserve des modifications présentées en séance.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité des votants (les personnes qui n'étaient pas présentes lors du Conseil d'administration précédent ne prennent pas part au vote).

2. Stratégie

a. Actualités IP Paris

Point relatif à la nomination du nouveau président IP Paris, traité en introduction.

3. Formation et Recherche

a. Offre de formations IP Paris 2024-25 et tarification (délibération)

Dominique Rossin liste les différentes évolutions. Il s'agit tout d'abord d'une proposition d'évolution partielle des tarifs des formations de masters et de PhD Track au regard de la hausse de l'indice du coût de la vie. Ensuite, le parcours de master en énergie nucléaire nécessite des échanges en amont avec les entreprises partenaires afin d'appliquer cette évolution tarifaire. Enfin, il est proposé d'intégrer un nouveau parcours « data pour la santé » dans l'offre de formation qui ouvrira en septembre 2024 au même tarif que les autres parcours. A noter cependant, la fermeture du parcours M1/M2 HPDA- High Performance Data Analytics de la mention Informatique. Certains des cours de ce parcours seront intégrés dans le parcours M1/M2 PDS – Parallel and Distributed Systems. Concernant l'évolution future de l'offre de formation, IP Paris fera l'objet d'une évaluation par le Hcéres et devra déposer son bilan d'offre de formation au printemps 2024 et en présenter une prospective pour le printemps 2025 en vue d'obtenir les accréditations en 2026. Les travaux seront présentés à l'occasion du prochain CA.

Samuel Tardieu indique que les droits d'inscription de certaines formations sont indexés sur l'inflation : cette indexation a été mise en pause au moment du Covid, puis rattrapée en 2022 (+ 9,5 %). L'augmentation proposée cette année (+5 %) porterait l'augmentation cumulée à plus de 15 % depuis 2020, ce qui devient difficilement soutenable pour les ménages. Il aurait été pertinent d'appliquer un moratoire au vu des circonstances exceptionnelles de cette inflation. Il semble prématuré de faire voter une telle augmentation à cette séance, alors que le nouveau président n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter avec le Comex. Il suggère de repousser ce vote au prochain CA.

Le Président estime que l'arrivée d'une nouvelle présidence ne doit pas remettre en cause des dossiers travaillés auparavant.

Aldjia Mazari confirme qu'un geste symbolique d'IP Paris sur les droits d'inscription aurait été apprécié. Concernant l'offre de formation en PhD Track, il aurait été intéressant de rappeler les objectifs du COP. Elle souhaiterait par ailleurs connaître le nombre et la localisation des enseignants-chercheurs que permettra de recruter l'AMI CMA. Il serait par ailleurs pertinent de bien préciser les seuils d'ouverture plus stricts dans les tableaux récapitulatifs des parcours. Enfin, les droits d'inscription ne sont pas des frais d'inscription. Elle pose la question de savoir quelles différences et/ou services supplémentaires sont proposés entre les parcours au tarif national et au tarif international. La dispense de cours de français langue étrangère est évoquée pour le tarif international, mais également la préparation à l'insertion professionnelle et le suivi individuel dont peuvent également bénéficier les étudiants s'acquittant du tarif national. Elle suggère de reprendre dans le document les taux réduits évoqués dans l'arrêt.

Dominique Rossin répond qu'il n'y a pas eu davantage de candidatures en PhD Track cette année qu'en 2022, ce qui est regrettable compte tenu de l'accent mis sur ces formations dans le COP. Les candidatures en master ont fortement augmenté, notamment sous l'effet de la nouvelle plateforme de candidatures Mon master, et il est nécessaire de bien repositionner l'offre de PhD Tracks et d'insister sur le fait qu'ils s'appuient sur la valorisation des centres de recherche d'IP Paris, afin d'attirer les étudiants et potentiellement de futurs doctorants. Dans le cadre de l'AMI CMA, IP Paris a recruté 7 enseignants-chercheurs répartis entre les 5 établissements et HEC (temps pleins, temps partiels et vacations). Beaucoup d'établissements ont recruté des enseignants-chercheurs en jouant sur le fait qu'ils seraient pérennisés par la suite. L'AMI CMA sera prolongé jusqu'en 2025. Le dépôt du dossier IA Cluster devrait permettre de poursuivre cette accélération. Il confirme la nécessité de rationaliser les seuils d'ouverture/fermeture des formations, qui sont aujourd'hui variables entre établissements. Les textes stipulent qu'il faut proposer aux parcours internationaux une offre supplémentaire (cours de français et accompagnement) intégrée dans les droits d'inscription. Un certain nombre d'accompagnements ne devraient pas dépendre de la nature des tarifs. Le COP prévoit le développement d'un *Career Center* et de l'accompagnement de l'ensemble des étudiants d'IP Paris.

Luc Rousseau précise que les tutelles sont favorables à l'augmentation des droits d'inscription, au regard de l'augmentation des dépenses. Les boursiers bénéficient de larges exonérations, les bourses sociales sont revalorisées et les seuils d'entrées ont été revus.

Christophe Blondel rappelle que le taux d'inflation de l'Insee est principalement alimenté par la hausse des coûts de l'énergie. IP Paris n'est pas une station-service, mais fournit des services, rendus par les employés de l'État qui eux n'ont pas été augmentés. Cette justification est douloureuse pour les familles. L'augmentation des tarifs des PhD Tracks participe à la valorisation du travail du centre de recherche, effectuée par les agents publics qui ne voient pas leur rémunération augmenter au même rythme. Dans une entreprise privée, la valorisation alimente l'intéressement du personnel : il suggère d'intéresser les chercheurs, qui sont félicités pour l'augmentation de leur productivité. Enfin, il estime qu'invoquer l'offre de formation en français langue étrangère pour justifier d'un tarif spécial et exorbitant, appliqué d'autorité aux étudiants étrangers est absurde voire insultant pour les étudiants qui viennent du monde francophone.

Le Président confirme l'intérêt de la remarque sur la francophonie. L'argument de Luc Rousseau sur la revalorisation des bourses nuance les problématiques d'accès évoquées. La question de la participation par l'impôt est un argument fondamental qui justifie la différence de

tarifs entre les internationaux hors UE et les autres. Le débat sur l'augmentation des salaires est très actuel.

Didier Janci rappelle l'existence de tarifs privilégiés pour les étudiants en double cursus de cycle ingénieur/master. Un effort a par ailleurs été fourni sur la formation par la recherche (PhD Tracks). Concernant la différenciation entre étudiants européens et assimilés et internationaux, il existe un dispositif de bourses d'excellence (10 000 euros par an pendant les deux années d'étude en master) accordés à certains étudiants internationaux. Enfin, les tarifs estimés figurent dans les pièces jointes (À date, l'inflation au titre de l'année 2023 n'est pas connue).

Mariam Barry estime que le faible nombre de candidatures aux PhD Tracks venant de certains pays d'Afrique s'explique d'une part par un problème d'accès à l'information : les PhD Tracks n'apparaissent pas dans le portail Campus France notamment dans les pays africains francophones, alors qu'il y a beaucoup de candidats à fort potentiel. D'autre part, 7 000 euros représentent dans certains pays d'Afrique 3 à 4 ans de salaires : elle suggère de proposer un système de prêt ou de paiements échelonnés. Dans certains pays, Campus France demande une attestation d'inscription pour accorder un visa aux étudiants. Elle suggère de transférer l'annonce des bourses d'excellences aux ambassades.

Dominique Rossin confirme qu'IP Paris a bien identifié la problématique du portail Campus France. Les différents établissements proposent des prêts aux étudiants : il est nécessaire de consolider cette offre au niveau d'IP Paris.

Didier Janci précise que les financements des EUR et ExcellencES (STEP 2) permettent d'accorder davantage de bourses d'excellence en 2023 et que ce système est accessible aux étudiants africains : le problème repose davantage sur le nombre de candidatures. Dans les cas les plus difficiles, l'agence comptable d'IP Paris autorise les paiements échelonnés. Enfin, un étudiant qui bénéficie d'une aide de Campus France bénéficie également d'une exonération des droits d'inscription. Enfin, des dossiers sont amenés par les ambassades. Un certain nombre de conventions ont été signées concernant les prêts : ce dispositif peut être amélioré.

Délibération n°2

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve

- L'offre de formation de master pour l'année universitaire 2024-2025 et l'augmentation des droits d'inscription en application partielle, selon les modalités explicitées, du mécanisme d'indexation défini dans l'arrêté du 25 août 2020 fixant les droits d'inscription à l'Institut polytechnique de Paris pour la préparation du diplôme national de master et du diplôme de doctorat ;

- Pour le Master Ingénierie nucléaire (MNE), le maintien des droits d'inscription à leurs niveaux antérieurs pour les années académiques 2023-2024 et 2024-2025.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité des votants

Création du diplôme de formation continue « Executive MSc in speciality IP Paris »

Dominique Rossin rappelle que le lancement d'un Executive MSc in Cybersecurity avec Orange a déjà été présenté au CA. La présente délibération permet de créer officiellement le

diplôme afin de diplômer cette première promotion et de créer d'autres formations du type « Executive MSc in... » délivrées par IP Paris.

Samuel Tardieu s'étonne que l'objectif annoncé soit d'acquérir un diplôme de niveau master alors qu'il s'agit d'un diplôme de niveau bac + 5. Concernant les intervenants, le document mentionne à certains endroits les enseignants-chercheurs d'IP Paris et ceux de ses écoles membres, mais pas à d'autres (enseignements, jury...). Ceci est-il volontaire ou s'agit-il d'une erreur ?

Dominique Rossin confirme que la notion d'enseignants-chercheurs d'IP Paris recouvre bien l'ensemble des enseignants-chercheurs d'IP Paris et de ses écoles-membres. Il apportera les précisions dans le document.

Aldjia Mazari rappelle qu'il n'y a pas à ce jour d'enseignants-chercheurs IP Paris. Elle aurait souhaité voir les termes féminisés et parler du « périmètre de l'IP Paris », qui permettrait d'inclure les ONR. Elle suggère de remplacer « la création d'un diplôme de formation continue » par « la création du diplôme IP Paris de formation continue ». Elle pose la question de savoir si les personnes qui interviendront dans ces cursus le feront au titre de leur charge d'enseignement principale ou en supplément.

Dominique Rossin note la remarque sur le périmètre d'IP Paris. Concernant le cadre de rémunération des enseignants-chercheurs, les statuts sont très différents selon les établissements : les enseignants-chercheurs peuvent le faire soit sur leur charge d'enseignement, soit en dehors de leur charge sous autorisation de cumul. Un travail d'harmonisation est à faire dans les prochaines années.

Mariam Barry demande comment ce diplôme se positionnera versus les formations continues existantes des écoles et s'il s'agit d'une fusion des formations existantes ou d'un nouveau master de formation continue à part entière.

Dominique Rossin confirme qu'il s'agit bien d'une nouvelle formation qui n'est pas appelée à remplacer les formations existantes. L'union des forces permet de créer ces nouvelles formations à l'échelle d'IP Paris.

Délibération n°3

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve la création du diplôme de formation continue « Executive MSc in speciality IP Paris » selon les règles de cadrage définies dans ce document.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité des votants.

4. Affaires financières et Ressources Humaines

a. Évolution des effectifs et exécution du budget 2023

Didier Janci rappelle que le budget initial (BI) 2023 prévoyait 21,1 millions d'euros de recettes, 18,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, peu d'investissement (1 million d'euros), 4,2 millions d'euros de dépenses de personnel, et un solde budgétaire en déficit de 2,8 millions d'euros.

- Les recettes globalisées sont en ligne avec le BI : elles sont essentiellement constituées des subventions pour charge de service public (3,3 millions d'euros du MinArm et

3,6 millions d'euros du MINEFI). Le taux de réalisation infra-annuel de ces subventions est lié à la séquence des versements durant l'année. Les recettes globalisées se composent également des droits d'inscription (1,2 million d'euros) et des contributions des écoles membres (versées au deuxième semestre).

- De nouveaux éléments font évoluer les recettes fléchées à la hausse : 1,6 million d'euros de financements européens ; pas d'impact supplémentaire en 2023 pour les AMI Compétences et Métiers d'Avenir (de nouveaux financements ont été obtenus dans le quantique, mais IP Paris n'est pas chef de file et ne joue pas un rôle d'établissement coordinateur) ; + 0,4 million d'euros de l'appel à projets ASDESR.
- Les dépenses fléchées ne progresseront pas à hauteur des recettes correspondantes, car plusieurs encaissements de recettes interviendront en fin d'année et les dépenses sont plus étalées dans le temps. Seul un reversement supplémentaire de 0,4 million d'euros aux écoles membres est envisagé. Sur certains financements déjà obtenus ExcellencES notamment, le rythme d'exécution est plus faible que celui anticipé.
- Concernant les dépenses de fonctionnement globalisées, certains crédits (comités Campus et Relations internationales) ont été redéployés sur la communication digitale et scientifique notamment pour mettre en avant le Centre de recherche IP Paris.
- À date, aucune dépense d'investissement n'a été exécutée en CP. Plusieurs dépenses ont été engagées (aménagement de la piste cyclable notamment). Les incertitudes sur les projets SI sont importantes (en dépenses d'investissement et de fonctionnement) et le taux de réalisation devrait être plus faible.
- Concernant les dépenses de personnel, les ressources propres permettent d'assurer la montée en puissance et le développement d'IP Paris malgré une saturation du plafond d'emploi à 22 ETPT depuis 2022. De bonnes nouvelles sont attendues sur l'augmentation du plafond d'emplois en 2024. La cible de 25 ETPT d'emplois hors plafond en 2023 est maintenue et 3 à 6 arrivées sont attendues d'ici la fin d'année.

L'exécution est classiquement déséquilibrée entre les deux périodes de l'année. Sur la deuxième période, on constate 10 millions d'euros de reversements divers auxquels s'ajoutent les dépenses sur le budget globalisé. Même si le taux d'exécution est faible à date, les dépenses de fonctionnement et de personnel devraient être dans l'épure du BI. Le principal motif de sous-exécution potentielle concerne les dépenses d'investissement, notamment concernant les projets Systèmes d'Information. Au total, le solde budgétaire serait plus favorable que celui anticipé dans le BI 2023 du fait notamment des recettes fléchées supplémentaires acquises au titre du projet partagé.

Le Président entend que les nombreuses incertitudes semblent se lever positivement, grâce au développement des ressources propres.

Aldjia Mazari estime que le faible niveau du plafond d'emplois ne doit pas compromettre le développement du fonctionnement d'IP Paris. Un budget consolidé au périmètre de l'ensemble du projet partagé donnerait une vision plus réaliste. Elle réitère sa demande du rapport social unique (RSU) annuel d'IP Paris afin d'avoir une idée de l'attractivité d'IP Paris, des départs et des arrivées. Elle demande s'il est prévu d'embaucher des CDI hors plafond d'emplois sur ressources propres.

Didier Janci rappelle que la photographie du budget consolidé réalisée en 2019 a servi à construire le business plan à 10 ans d'IP Paris sous-tendant le COP 2022-2026. Compte tenu des

nouvelles orientations, il semble nécessaire de refaire cet exercice. L'engagement de faire le RSU d'ici la fin d'année a été pris. Le plafond d'emploi est très contraint depuis quelques trimestres : sous le contrôle de la direction du budget, la dernière version du Projet Annuel de Performance (PAP) prévoit 29 ETPT en 2024. L'embauche de CDI sur ressources propres est un sujet d'ores et déjà examiné : l'IP Paris a reçu un accord du CBCM du MinArm et appliquera les mêmes règles que celles en vigueur à l'École polytechnique en matière de recrutement de CDI sur ressources propres. Une bonne partie des recettes d'IP Paris est reversée aux écoles membres et la part conservée par l'IP Paris (10 %) reste faible : les nouvelles orientations nécessiteront de revoir cette répartition.

Le Président confirme l'intérêt d'avoir un budget consolidé à l'échelle de l'établissement, notamment en y intégrant les apports des ONR.

Enfin, Didier Janci précise que, sur la base de l'avis juridique des ministères de tutelle, la continuité d'activité de l'établissement public expérimental a été assurée en vertu du décret 2010 – 1035 (maintien des délégations de signature en place durant la période de vacance de la fonction de Président).

b. Utilisation des fonds CVEC (délibération)

Didier Janci annonce une CVEC de 72 000 euros au titre de l'année 2021-2022 et 87 000 euros au titre de l'année 2022-2023 pour IP Paris. La délibération porte à la fois sur le bilan d'utilisation des fonds reversés à l'EPE au titre de l'année 2021-2022 (30% pour les actions de prévention et de santé, 28 % pour l'accueil des étudiants, 7 % pour l'aide financière individuelle et 35% pour le financement de projets étudiants). La deuxième partie de la délibération concerne l'utilisation prévisionnelle des fonds CVEC au titre de l'année 2022-2023 avec la répartition suivante : 33% pour les actions de prévention et de santé, 35 % pour l'accueil des étudiants, 3 % pour l'aide financière individuelle et 29% pour le financement de projets étudiants.

Le Président estime qu'il serait intéressant de connaître les montants CVEC perçus par les établissements.

Aldja Mazari invite IP Paris à lancer des actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) de manière transversale, en impliquant les populations au sens large et en établissant des passerelles entre étudiants et personnels.

Délibération n°4

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve :

- Le bilan des actions 2022-2023 financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l'Institut polytechnique de Paris au titre de l'année académique 2021-2022 ;

- Et la programmation des actions 2023-2024 financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l'Institut polytechnique de Paris au titre de l'année académique 2022-2023.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Président remercie les administrateurs de la qualité et de la précision des interventions. Les sujets de l'évaluation et de la sortie de l'expérimentation seront prochainement abordés. Il

conclut en réaffirmant sa volonté de discussion et d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes.

Didier Janci rappelle que le 1^{er} CA d'IP Paris en format plénier s'est tenu le 17 décembre 2019. Les mandats des membres du CA courent jusqu'au 16 décembre 2023. Il n'est donc pas nécessaire d'organiser d'élections avant le prochain CA qui se tiendra le 14 décembre 2023. Les élections seront organisées en février 2024.

La séance est levée à 10 heures 35.